



GRUPEMENT DES UNIONS PROFESSIONNELLES BELGES DE MEDECINS SPECIALISTES

VERBOND DER BELGISCHE BEROEPSVERENIGINGEN VAN ARTSEN - SPECIALISTEN

FEDERATION D'UNIONS RECONNUE PAR LA LOI / FEDERATIE VAN VERENIGINGEN DOOR DE WET ERKEND

Avenue de la Couronne 20 Kroonlaan - Bruxelles 1050 Brussel

☎ (02) 649.21.47 📠 (02) 649.26.90 ✉ info@vbs-gbs.org 🏠 <http://www.vbs-gbs.org>

Bruxelles, le 18 avril 2020

À l'attention de Madame Wilmès
Première ministre
Cellule stratégique et secrétariat du Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
sophie.wilmes@premier.fed.be

À l'attention de Madame Maggie De Block
Ministre de la santé
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50/175
1000 Bruxelles
info.maggiedeblock@minsoc.fed.be

TÉLÉPHONEZ À VOTRE MÉDECIN DEPUIS VOTRE DOMICILE

Madame la première Ministre,
Madame la Ministre,

Le Groupement Belge des Unions Professionnelles des Médecins Spécialistes (en abrégé GBS) s'inquiète de l'état de santé de la population belge. La fermeture des consultations dans les hôpitaux et des spécialistes extramuraux sauf urgences et traitements essentiels, l'appréhension des patients de se rendre à l'hôpital et les consultations par téléphone du médecin traitant font que les patients ont peur de consulter et courent des risques voire hypothèquent définitivement leur état de santé.

Le GBS est très étonné que les magasins de jardinage et de bricolage puissent, moyennant des mesures de sécurité, rouvrir alors que les consultations en milieu hospitalier et extrahospitalier restent exclues. Comme dans nos courriers précédents, nous rappelons que pour les consultations en milieu extrahospitalier, les médecins spécialistes de ville ne reçoivent pas de masques de protection ou d'autres moyens de protection. Ils sont les oubliés ou les exclus du système.

Notre volonté est de limiter les « dommages collatéraux » tout en prenant soins des patients atteints du COVID-19.

Le GBS enquête auprès de ses 8.900 médecins spécialistes couvrant 31 spécialités médicales pour savoir comment ils envisagent la sortie du confinement et la reprise complète des activités. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

En attendant, nous insistons pour rouvrir les consultations extrahospitalières et hospitalières. Vous trouverez ci-joint une liste des priorités que nous avons établies.

Veillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Demeere', is written over a horizontal line.

Dr Jean-Luc Demeere
Président

LISTE DES PRIORITES :

1. Rouvrir les secrétariats de consultation afin de permettre les téléconsultations. Les patients doivent pouvoir téléphoner à leur médecin spécialiste. Ce dernier est à même de juger, sur base du dossier, de la nécessité du déplacement du patient vers la consultation, l'hôpital ou les urgences. Au téléphone, le médecin spécialiste peut régler nombre de problèmes et même faire des prescriptions électroniques.
2. Il ne faut pas empêcher les dépistages des cancers. Une femme qui remarque une petite boule dans le sein ne téléphonera probablement pas au médecin généraliste et attendra la réouverture des consultations de son gynécologue. Ce dernier ne pourra pas faire de mammographie (examen non essentiel). Quelle est sa responsabilité ? Un dermatologue de ville, nous a rapporté un cas de mélanome arrivé chez lui, parce que sa consultation était restée ouverte, alors que la patiente consultait normalement à l'hôpital. Cela suppose donc la réouverture sélective des examens de laboratoire et de l'imagerie médicale.
3. Il faut assurer le suivi « normal » des pathologies oncologiques et les patients sous anticoagulants.
4. Il faut assurer « normalement » le suivi des maladies chroniques qui nécessitent un traitement spécifique, comme les hépatites C, les cirrhoses, les diabètes compliqués, les affections immunitaires notamment en rhumatologie, les allergies sévères etc... Ce sont des patients connus du médecin spécialiste qui ne peuvent plus ou n'osent plus téléphoner à l'hôpital ou au médecin spécialiste.
5. Pour les affections handicapantes qui ne permettent plus une vie normale, il faut, suite à une téléconsultation, déterminer si les patients peuvent supporter les dommages collatéraux comme l'alitement et des soins à domicile ou au contraire être aidés par un traitement plus agressif et efficace qui, in casu, devient une semi-urgence.
6. Enfin, les pathologies cardiovasculaires, pneumologiques, gastroentérologiques, pédiatriques doivent pouvoir être traitées après téléconsultation. Des cas d'infarctus du myocarde non traités par thrombolyse (lésion définitive), nous ont été rapportés par des médecins cardiologues déçus. Des enfants avec des affections respiratoires allergiques ne sont plus traités de façon optimale, tout comme les déshydratations dues aux gastroentérites ne sont pas traitées efficacement...

SANS une réouverture sélective et sécurisée des consultations des médecins spécialistes, en favorisant la TELECONSULTATION, nous créeront des dommages collatéraux qui tôt ou tard seront découverts par la population et demanderont une justification.

Le GBS désire créer une sécurité sanitaire afin de limiter au maximum les dommages collatéraux liés directement et indirectement au COVID-19.